

**8 MARS 2024**

**#UnJourSansNous**

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes



*Un Réarmement  
démographique*

**ILS VEULENT**

**L'inégalité  
professionnelle**

**La loi immigration**

*Un  
Réarmement  
féministe*

**NOUS  
VOULONS**

**L'intégration de  
toutes les femmes**

**Une vraie politique  
santé pour toutes**

Contactez-nous : [collectifm92@gmail.com](mailto:collectifm92@gmail.com)

8 MARS 2024

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes #15h40

Journée de grève féministe #UnJourSansNous



Le Président Macron nous parle d'un **réarmement démographique** ! La juxtaposition de ces termes est suprenante. La natalité n'est pas une arme, le corps des femmes encore moins. Pourtant, il est encore trop souvent utilisé en cas de guerre par les viols systématiques lors de ces événements tragiques pour ces premières victimes que sont les femmes. Monsieur le Président, l'utérus des femmes n'est pas une arme !

Les **Jeux Olympiques** vont sacraliser Paris comme capitale mondiale. La prostitution va se développer pendant ces jeux. Pour rappel, en France, **l'achat de services sexuels est interdit**. Pourtant chaque pays va venir avec sa culture et ses lois mais la loi française devrait prévaloir. La cacher n'est pas la supprimer. Quels sont les moyens mis en place pour combattre cette dérive ?

Le Sénat a produit un rapport sur la **santé des femmes** avec une partie sur le travail. Il est urgent de transformer ce rapport en loi pour obliger les employeurs à veiller un peu plus à la santé des femmes avec par exemple l'application de la loi sur la prise en compte du genre dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, évaluer les risques en fonction du sexe, former les professionnels de santé à une approche genrée de la santé au travail.

La **loi immigration** aura des impacts pour tout·es les travailleurs·euses et les étrangères en seront les grandes perdantes. Les impacts sont multiples et il serait difficile de tous les mettre en lumière, en voici quelques-uns qui pénaliseront particulièrement ces femmes.

De nombreux critères ont été ajoutés et pourront être pris en compte par les préfectures pour valider ou non les titres de séjour, si ce n'est pour décider d'établir des OQTF (Ordres de Quitter le Territoire Français) en donnant aux préfets un droit de vie ou de mort. L'un des critères est le revenu et pénalisera d'autant plus ces femmes.

Les étrangères entre leurs études et un emploi salarié doivent suivre un parcours administratif tortueux. Avec la loi immigration, le titre de séjour salarié sera conditionné à un revenu minimum de 2 smics. Ces femmes seront d'autant plus pénalisées.

Depuis 1972, la loi oblige à **l'égalité salariale**. A ce jour, celle-ci n'est toujours pas au rendez-vous. Les écarts perdurent, les mesures coercitives ne sont pas suffisantes pour contraindre nos employeurs à atteindre cette égalité dans le travail au moins sur la partie rémunération. L'index produit n'est pas suffisant comme moyen d'actions. Il est urgent de trouver d'autres solutions plus efficaces pour atteindre l'égalité professionnelle.

**Grève féministe le 8 mars 2024 !**

**Rendez-vous 14h à Gambetta jusque République**

Contactez-nous : [collectifm92@gmail.com](mailto:collectifm92@gmail.com)